

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 967 portant application de l'article 20 de la loi n° 65-550 du 9 juillet 1965 relatif aux jeunes gens français résidant à l'étranger (J.O.R.F. du 29 mai 1966, p. 4320). Arrêté de promulgation n° 967 du 15 juin 1966.

n° 967

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

VISAS

vul l'ordonnance orszanique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — le décret no 66-332 du 26 mai 1966 portant application de l'article 20 de la loi n° 65-550 du 9 juillet 1965 relatif aux Jeunes gens français résidant à l'étranger. (J.O.R.E. du 29 mai 1966, p. 4320) Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire : Le Conseiller aux Affaires administratives, chargé de l'expédition des affaires courantes du Secrétariat général, Henri BEAUX.